

# PREVENTION DU RISQUE DE CHALEUR

## NOUVELLES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

Contenu protégé par la propriété intellectuelle - toute reproduction sans autorisation est formellement interdite.

### OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

**1 ER JUILLET 2025**

Décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 sur la **protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur**



Pas de température dans le code du travail. Recommandations INRS/ **épisode de chaleur** déterminé par Météo France

#### MISE À DISPOSITION D'EAU POTABLE ET FRAÎCHE

**EAU COURANTE** OU **3 LITRES D'EAU PAR SALARIÉ**

#### ÉVALUATION DES RISQUES LIÉE À LA CHALEUR

- Risque de chaleur ajouté au DUERP (Document unique d'évaluation des risques)
- Évaluation lieux intérieurs et extérieurs

### CÔTÉ RH - MESURES OBLIGATOIRES

#### ADAPTER L'ORGANISATION DU TRAVAIL

- Adapter les horaires de travail
- Prévoir des pauses supplémentaires (20 min)

#### RÉDUIRE L'EXPOSITION À LA CHALEUR

- Ombres, ventilateurs, isolation thermique, etc.
- Fourniture d'EPI adaptés (casques, vêtements respirants)

#### PROTÉGER LES SALARIÉS

⚠ **Prise en compte des travailleurs vulnérables**

- Former les salariés
- Informer les salariés
- Organiser les secours
- Dispositif de signalement de malaise/détresse lié à la chaleur.